

PAR COURRIEL

Québec, le vendredi 28 novembre 2025

M. Félix Fortin-Lauzier  
Secrétaire de la Commission des finances publiques  
[cfp@assnat.qc.ca](mailto:cfp@assnat.qc.ca)

**Objet : Commentaires au sujet du Projet de loi n° 7 : Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires**

Monsieur Fortin-Lauzier,

Dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 7, nous souhaitons porter à l'attention de la Commission quelques considérations concernant la fusion envisagée de l'Institut national de santé publique du Québec et de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, ainsi que certains impacts potentiels au niveau du Centre d'acquisition gouvernementale.

### À propos de MedTech Canada

MedTech Canada est l'association nationale qui dirige les efforts visant à développer le secteur novateur de la technologie médicale au Canada et à le faire progresser. Représentant près de 120 entreprises de technologie médicale (allant d'entreprises canadiennes à des multinationales), MedTech Canada travaille étroitement avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les professionnels de la santé, les patients et les autres intervenants pour offrir un système de santé universel, sécuritaire, accessible, innovant et durable, axé sur les patients, soutenu par l'usage de la technologie médicale.

### Mise en contexte

D'emblée, nous tenons à féliciter le gouvernement pour son travail et sa volonté de réduire la bureaucratie et d'accroître l'efficacité. Cependant, pour une optimisation de l'utilisation des ressources, nous croyons qu'un travail plus approfondi serait nécessaire.

Le projet de loi comporte plusieurs mesures qui, à notre avis, méritent une attention particulière en raison de leurs impacts potentiels, directs ou indirects, dans l'accès à l'innovation et dans les processus d'approvisionnement pour les équipements médicaux.

Dans ce contexte, il nous apparaît pertinent de soulever des points importants dans le cadre de la fusion des activités de l'INESSS et de l'INSPQ et des modifications impactant le Centre d'acquisition gouvernementale.

## Commentaires

---

### Fusion de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Depuis sa création en 2011, l'INESSS a contribué à faire évoluer le cadre d'évaluation pour les innovations en santé. Elle a soutenu la qualité des décisions pour l'évolution des pratiques cliniques et ses recommandations ont facilité l'accès des patients du Québec à des technologies de pointe.

Nous croyons que le besoin croissant d'évaluation généré par la transformation du système de santé en cours et la **création de l'IQSSS ouvre la porte pour de nouvelles approches dans l'intégration des innovations en santé.**

À cet effet, nos membres qui évoluent dans le secteur des tests diagnostiques souhaiteraient être en mesure de déposer eux-mêmes une soumission d'évaluation de tests diagnostiques à l'IQSSS afin de rendre le processus plus efficient.

Au cours des dernières années, nos membres ont accueilli positivement l'inclusion de données réelles dans les évaluations réalisées par l'INESSS. Les données réelles sur l'utilisation des technologies médicales permettent de mesurer la valeur des celles-ci dans la pratique du système de santé au Québec. Dans l'éventualité que ces données soient utilisées par la suite en phase de déploiement dans une évaluation, nous aimerions **sécuriser la collaboration de l'IQSSS** pour définir ces collectes de données réelles en phase de pré déploiement.

De plus, nous croyons que la création de l'IQSSS offre l'opportunité de **soutenir une approche de couverture fondée sur le développement de données probantes** qui permettrait d'**offrir une voie structurée pour une collaboration transversale dans le réseau de la santé afin que les pratiques innovantes puissent émerger, démontrer leur valeur et être mises à l'échelle.** Ouvrir une voie **pour l'industrie, les cliniciens, Santé Québec et l'IQSSS pour collaborer** dans l'implémentation d'innovation non pharmaceutique au Québec.

La nature des produits non pharmaceutiques, leur impact sur l'organisation de la pratique médicale et leur évolution varient significativement d'une technologie médicale à l'autre et l'appréciation de leur valeur commande non seulement un cadre logique différent, mais aussi une méthodologie différente. Afin de poursuivre l'évolution du cadre d'évaluation, la **création de l'IQSSS offre l'opportunité de permettre d'adapter l'évaluation aux nuances et aux spécificités de la technologie étudiée,** notamment lorsqu'il existe un consensus d'experts sur les meilleures pratiques. L'évaluation de certaines technologies pourrait bénéficier d'un cadre d'évaluation adapté.

Dans l'évaluation de la valeur d'une technologie médicale dans une trajectoire de soins, il convient d'accorder une importance au point de vue des patients, ainsi qu'aux mesures de résultats associés. Plusieurs de nos membres intègrent **une approche des soins de santé basés sur la valeur avec des résultats de santé et de bien être mesurés avec les patients.** Compte tenu de l'approche de partenariat avec les patients au Québec, nous croyons que la perspective des patients devrait être assurée avec la création de l'IQSSS.

L'intégration de l'INSPQ amène une perspective de santé populationnelle pertinente pour le développement, l'évaluation et la mise à l'échelle d'innovation en santé.

Cela dit, à l'heure actuelle, **l'INESSS éprouve déjà des difficultés à traiter dans des délais raisonnables l'ensemble des demandes d'évaluation** qui lui sont soumises. L'intégration de l'INSPQ apporte des **missions de santé publique** qui **requiert des ressources distinctes. Toutes les responsabilités additionnelles doivent être accompagnées de ressources distinctes** afin de **protéger la capacité de l'IQSSS à soutenir son mandat d'évaluation** des médicaments, des équipements et technologies et des modes d'organisation des soins de santé.

### Modifications au niveau du Centre d'acquisition gouvernementale

L'assujettissement du Centre d'acquisition gouvernementale (CAG) au régime contractuel applicable aux autres entreprises du gouvernement pourrait constituer un changement salubre, notamment parce que les règles actuelles de la LCOP demeurent particulièrement strictes et limitent la marge de manœuvre nécessaire pour favoriser l'innovation, un enjeu crucial dans le domaine des équipements médicaux. Cette nouvelle flexibilité pourrait permettre d'adapter plus finement les processus d'appel d'offres, de mieux tenir compte des critères cliniques ou technologiques et, ultimement, de faciliter l'introduction de solutions émergentes dans le réseau de la santé. Toutefois, la portée réelle de ce changement ne pourra être pleinement appréciée qu'au moment où la **politique contractuelle du CAG** sera connue. Puisque le CAG procède à des achats pour une multitude de secteurs d'activités, il sera **important que cette future politique comprenne des dispositions particulières pour refléter les spécificités d'approvisionnement du réseau de la Santé.**

La nouvelle loi, si adoptée telle qu'elle rapidement, **risque d'apporter des disparités d'application ou de flou juridique transitoire.** En l'absence de balises précises dans la loi elle-même, les impacts réels dépendront entièrement des règlements d'application à venir, notamment en matière de :

- Seuils contractuels (gré à gré vs appels d'offres)
- Conditions de participation et critères d'éligibilité
- Obligations de transparence
- Règles de sanction liées à l'intégrité contractuelle

Au-delà des éléments inclus dans le Projet de Loi 7, nous sommes d'avis que la nouvelle politique et la réglementation du Centre d'acquisition gouvernementale soient créées rapidement afin de mitiger les impacts de la période transitoire et nous proposons notre collaboration à l'élaboration de celles-ci dans le but de mettre en place des directives et indices de performance en matière d'approvisionnement innovant basé sur la valeur dans le domaine de la santé.

Finalement, nous recommandons la mise en place d'une voie structurée qui assurera une collaboration transversale dans le réseau de la santé afin que les pratiques innovantes puissent émerger, démontrer leur valeur et être mises à l'échelle.



Nous vous remercions de cette opportunité à vous partager nos commentaires.  
Nous demeurons à votre disposition pour toute information supplémentaire.  
En vous remerciant pour votre constante collaboration,

Olivier Bourbeau  
**Vice-président**  
**Medtech Canada**